

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 391)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AC55

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani et M. Colombani

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Afin d'encourager l'engagement citoyen au lycée, il est fait préférence aux candidats pouvant justifier d'un engagement au sein d'un syndicat étudiant ou comme membre d'une instance lycéenne. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'engagement citoyen est à saluer et à encourager.

Lorsqu'un titulaire du baccalauréat se retrouve candidat au sein d'une filière universitaire où l'effectif des candidatures excède les capacités d'accueil de formation souhaitée, il serait juste qu'un engagement syndical ou au sein d'une instance lycéenne soit un critère de sélection positif.